

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE CANTON DE SERRIS VILLE DE CHESSY

Mise en ligne le 17/11/2025

Décision du maire n° 2025.176

OBJET

Contrat de cession du spectacle La surprise du Pôle Nord conclu

avec l'association POPATEX.

Le maire de la commune de Chessy,

Visas

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n° 2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant

l'orientation municipale dans le domaine de de la politique petite enfance, et plus spécifiquement la volonté de sensibiliser les jeunes enfants à la culture;

la proposition artistique de l'Association Popatex adaptée aux jeunes enfants;;

Décide

Article 1er

De signer le contrat de cession du spectacle « La surprise du Pôle Nord » avec l'association Popatex, représentée par Virginie Amat, présidente, pour une représentation, le jeudi 4 décembre 2025 à 17h au sein de la salle Eléonore située à Chessy (77700).

Article 2

La dépense résultant de cette opération d'un montant de 530 euros TTc est imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget petite enfance de l'exercice en cours.

Article 3

La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 13/11/2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

